

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2023

Convocation du 12 décembre 2023

Affichage du 12 décembre 2023

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	8
	Votants	10

L'an deux mil vingt-trois, le seize décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montiers, légalement convoqué en **session extraordinaire**, s'est réuni dans le préfabriqué situé derrière la Mairie, sous la présidence de M Xavier DENEUFBOURG Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM DENEUFBOURG Xavier, PICOUT-RUBIO Virginie, VINCENT Catherine, DENEUFBOURG Julie, RIDARD Denise, FRENAUX Françoise, DROOP Marie et DELÉGLISE Thierry.

ABSENTS NON EXCUSÉS : FOUBERT Jean-Claude (pouvoir donné à Denise RIDARD), GOVART Anne-Sophie et LUCAS Nicolas (pouvoir donné à Françoise FRENAUX).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie PICOUT-RUBIO.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Préambule : Monsieur le Maire informe que la procuration de Monsieur Lucas à Madame Frénaux est erronée puisqu'elle est complétée sur une convocation de la réunion du 08 juillet 2022.

POINT 1 (délibération 2023-029)

DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour régulariser certains articles comptables, notamment, pour la prise en charge de la paie de l'agent communal sur la période de décembre 2023.

En effet, l'agent communal actuellement en arrêt, ayant obtenu un congé de longue maladie lors de la séance du comité médical en formation restreinte du 16 novembre dernier, est remplacé depuis le mois d'avril. Ce remplacement perdure et les crédits inscrits au budget n'ont pas été abondés en conséquence. Le chapitre 012 étant en négatif, la trésorerie réclame une DM pour la prise en charge des salaires du mois de décembre 2023.

Sur un deuxième point, il est indiqué que la collectivité n'étant plus éligible à la dotation au titre du « filet inflation 2022 », selon l'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation mentionnée à l'article 14 de la loi de finances rectificative 2022 (paru au JO du 15 octobre 2023) ; un acompte perçu s'élevant à 1 253,00 € doit être remboursé. Cette dépense n'ayant pas été prévue elle doit être régularisée avant la clôture de l'exercice.

Sur un troisième point, il est ajouté que le locataire du 18 rue de l'Abbaye étant parti, sa caution doit lui être restituée pour un montant de 650,00€. Un virement de crédit en investissement est nécessaire pour régulariser le remboursement.

Enfin, cette DM offre l'occasion, de remettre à niveau certains articles en fonctionnement qui ont été minimisés ou mal imputés du fait du passage de la comptabilité en M57.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes selon détail ci-après : en fonctionnement pour 21 492,00 € et en investissement pour 650,00 € :

FONCTIONNEMENT

O11 - Charges à caractère général

60612	Energie, électricité	291,00 €	
60621	Combustibles		-5 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement		-3 000,00 €
615221	Bâtiments publics		-4 092,00 €
615228	Autres bâtiments	214,00 €	
61551	Matériel roulant	865,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	29,00 €	
6156	Maintenance	81,00 €	
6161	Multirisques	272,00 €	
6182	Assurance obligatoire dommage-construction	2,00 €	
6188	Autres frais divers	498,00 €	
62876	Rbt de frais au GFP de rattachement	45,00 €	
63512	Taxes foncières	246,00 €	

O12 - Charges de personnel et frais assimilés

6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	50,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	7 100,00 €	
64111	Rémunération principale	2 700,00 €	
64113	NBI		-300,00 €
64118	Autres indemnités		-2 400,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	49,00 €	
6456	Versement au FNC du supplément familial	400,00 €	

65 - Autres charges de gestion courante

65111	Famille et enfance	150,00 €	
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	6 700,00 €	
65748	Subv. de fonctionnement autres personnes de droit privé		-6 700,00 €
65888	Autres	1 253,00 €	

66 - Charges financières

6688	Autres charges financières	547,00 €	
------	----------------------------	----------	--

INVESTISSEMENT

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00 €	
-----	--------------------------------	----------	--

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2151	Réseaux de voirie		-650,00 €
	Opération 26 "Voirie"		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus détaillés et charge Monsieur le Maire d'établir la Décision Modificative et de la transmettre au Trésorier Municipal.

POINT 2

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Armoire rue du Marais : Elle est enfin réparée.
- SIRS des Hirondelles : une réunion syndicale se déroulera la semaine prochaine, notamment pour demander une dérogation pour ne pas passer à la M57, qui est pourtant obligatoire au 1^{er} janvier 2024.
- Mme Ridard demande si le garagiste qui occupe et loue actuellement l'ancien bâtiment communal sise 59, rue des Vignes a été vendu à l'artisan. Monsieur le Maire répond que pour l'instant la vente n'est pas actée, les démarches sont en cours (en attente de la demande de modification du parcellaire cadastral, faite il y a deux mois) ; la bonne nouvelle c'est qu'il n'y a pas besoin de faire une enquête publique, les délais seront donc plus courts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30 minutes.

Conseil Municipal de Montiers

Séance du 16 décembre 2023

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Décision Modificative – virements de crédits (délibération N° 2023-029)
- N° 2 : Questions diverses

Nom	Prénom	Présents	Absents	Pouvoir à	Emargement
DENEUFBOURG	Xavier	X			
PICOUT-RUBIO	Virginie	X			
VINCENT	Catherine	X			
DENEUFBOURG	Julie	X			
RIDARD	Denise	X			
FOUBERT	Jean-Claude		Non excusé	Denise RIDARD	
FRENAUX	Françoise	X			
GOVART	Anne-Sophie		Non excusée		
LUCAS	Nicolas		Non excusé	Françoise FRENAUX	
DROOP	Marie	X			
DELÉGLISE	Thierry	X			